Envoyé en préfecture le 24/09/2021
Reçu en préfecture le 24/09/2021
Affiché le 24/09/2021
ID : 009-210901609-20210921-2021_144-DE

Commune : 009160
Lavelanet

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 3132 X

Document vérifié et numéroté le 14/1/2019

A : 1 01 X

Par : Le Géomètre du Cadastre

Mathieu COCQUEMPOT

Section : A
Feuille(s) : 61
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 15/11/2016

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : division.....effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le .....par M .....géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A Lavelanet, le 06/12/2018

Document dressé par
BONNEL Thomas
à Lavelanet
Date 06/12/2018
Signature

AXIOME GEOMETRE EXPERT
47 ter, av Léon Blum - 09300 LAVELANET
T. 05 61 01 23 82
secretariat@axiome-bonnel.fr

18.465.*

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

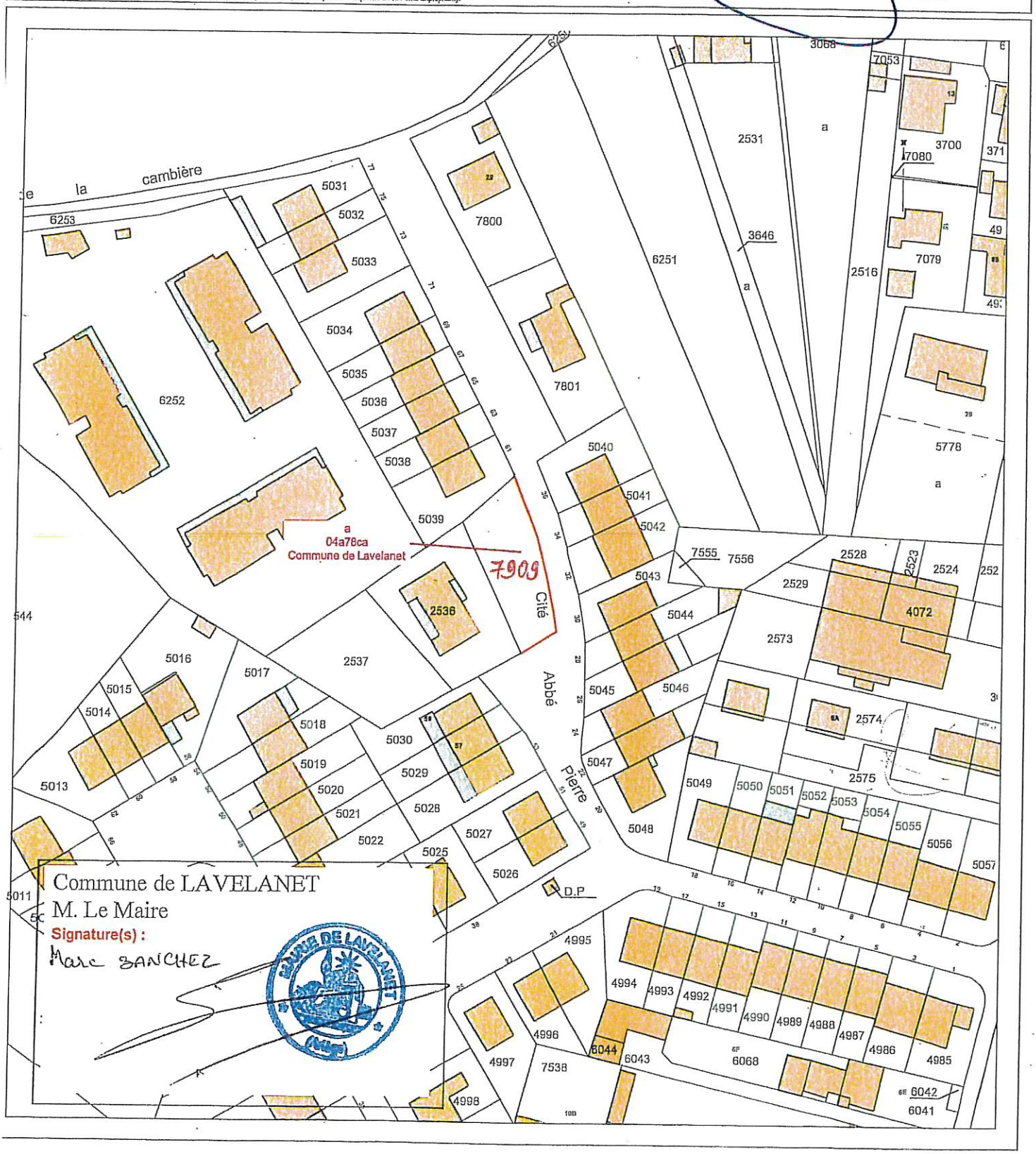

Commune de LAVELANET
M. Le Maire
Signature(s) :
Marc SANCHEZ